

**BIARRITZ**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-06-3/28

VILLE DE BIARRITZ
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Arrondissement de BAYONNE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 26 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Adrien BOUDOUSSE

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Gérard COURCELLES, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Christelle RODET, M. Sébastien MENARD, Mme Françoise FORSANS, M. Guillaume BARUCQ, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. Fabrice-Sébastien BACH (procuration à M. CASCINO), Mme Stéphanie GRAVÉ (M. VALS), Mme Géraldine VERGET (procuration à M. KAYSER), Mme Elena BIDEGAIN (procuration à E. QUATRE VIEUX), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à F. FORSANS), M. Louis BODIN (procuration à Mme PINATEL), M. Didier BARBERTEGUY (procuration à P. POURVAHAB), M. Raphaël LE FORESTIER (procuration à A. BOUDOUSSE), Mme Lysiann BRAO (procuration à B. MORIN), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à S. CARRERE).

Convention pour l'intervention du Service Intercommunal Patrimoine et Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale hors abonnement et forfait

Autorisation de signature

Monsieur COURCELLES présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2022, la Ville de Biarritz a adhéré au Service Intercommunal Patrimoine et Architecture (SIPA) de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) et a adopté son règlement d'intervention.

Le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture fournit à la Ville une assistance technique et administrative et assure également des missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la gestion des bâtiments publics.

Dans ce cadre, le service Énergie & Bâtiments Communaux a souhaité confier à l'APGL les missions suivantes :

1) Maîtrise d'œuvre complète dans le cadre des opérations détaillées ci-dessous :

- Travaux de réparation des gardes corps de la terrasse de la halle d'Iraty avec reprise structurelle du supportage pour un montant de mission de 6 380,00 €.
- Remplacement des descentes des eaux pluviales de l'Ikastola pour un montant de mission de 4 350,00 €.
- Mise en place d'une climatisation dans le réfectoire/salle d'activité à l'EHPAD Notre Maison pour un montant de mission de 2 610,00 €.

2) Audit énergétique dans le cadre du diagnostic du bâtiment du gymnase de La Négresse pour un montant de mission de 8 120,00 €.

Ces prestations ne sont pas comprises dans l'abonnement ou le forfait prévu dans notre adhésion. Elles sont définies dans les conventions dont les projets sont joints à la présente délibération.

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser Madame le Maire :

- à confier à l'Agence Publique de Gestion Locale et à son Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, une mission conformément aux termes des projets de conventions ci-annexés ;
- à signer lesdites conventions.

ADOpte AVEC 32 VOIX POUR

3 CONTRE : Nathalie MOTSCH, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait
Certifié conforme au registre
Biarritz, le 26 juin 2023
Le Maire

